

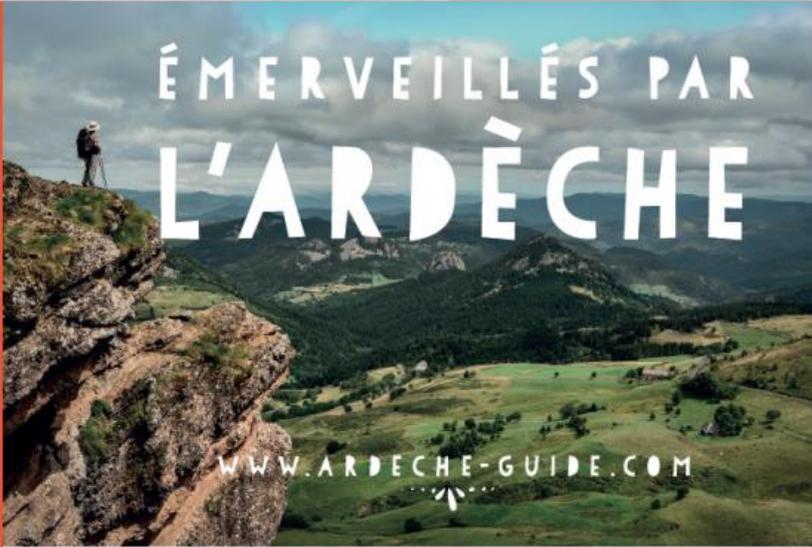


imagine

Tourism@Ardèche

Créateur de séjours

ÉMERVEILLÉS PAR L'ARDÈCHE



Printemps - Eté 2017

Contactez-nous



: **04 75 36 16 10**

E-mail :

accueil1@eep.ardeche.cci.fr

Site internet :

www.eepthueyts07.jimdo.com



imagine
Tourism@Ardèche
Créateur de rêves

Chères Clientes, Chers Clients,

Vous avez été nombreux à nous faire confiance depuis notre ouverture en 2012 et nous vous en remercions.

Aussi, nous avons parcouru l'Ardèche Méridionale afin de vous proposer de nouveaux programmes très diversifiés qui répondent à toutes les attentes et à tous les publics : courts et longs séjours, à thèmes, multi-activités, culturels, détente, loisirs, famille...

Une invitation au voyage, à la découverte de notre magnifique, riche et agréable département : **l'Ardèche**

Nous vous convions à feuilleter ces quelques pages et restons à votre disposition pour toute question ou toute demande de devis (séminaire, rencontres familiales...)

Bonne lecture et bonnes vacances à tous !

OFFRE POUR INDIVIDUELS :**1 jour**

Un Bouquet Ardéchois	p 4	réf : ITA 061
----------------------	-----	---------------

2 jours / 1 nuit

Voies Douces en Ardèche	p 5	réf : ITA 062
-------------------------	-----	---------------

Dolce Vita	p 6	réf : ITA 063
------------	-----	---------------

5 jours / 4 nuits

Ardèche en Liberté	p 7	réf : ITA 064
--------------------	-----	---------------

OFFRE POUR GROUPES :**3 jours / 2 nuits**

Eyrieux Aventure	p 8	réf : ITA 065
------------------	-----	---------------

4 jours / 3 nuits

Escapade en Ardèche	p 9	réf : ITA 066
---------------------	-----	---------------

Emerveillez vos Papilles	p 10	réf : ITA 067
--------------------------	------	---------------

6 jours / 5 nuits

Ardèche Plein Sud	p 11	réf : ITA 068
-------------------	------	---------------

7 jours / 6 nuits

Rencontres en Ardèche	p 12	réf : ITA 069
-----------------------	------	---------------



1 JOUR

INDIVIDUELS

PRIX : 34 € TTC

Programme :

Matinée : Visite guidée du Musée de la Lavande à Saint-Remèze. Un voyage qui vous plongera dans l'univers merveilleux des couleurs et des senteurs. Assistez à l'extraction de l'huile essentielle par distillation artisanale de la fleur.
Visite guidée de la miellerie. Venez découvrir l'univers de la ruche et du métier d'apiculteur. Vous y dégusterez des miels de lavande, de châtaignier ou encore de maquis.

12h00 : Déjeuner à Ruoms dans un cadre fleuri et authentique.

Après-midi : Visite guidée de la roseraie des Pommiers : Magnifique jardin avec plus de 1000 variétés d'espèces florales et alimentaires.

Visite guidée de NEOVINUM, une immersion spectaculaire dans l'univers des vins d'Ardèche. Découvrez un parcours ludique et interactif de la vigne au verre. Dégustez !

Ce prix comprend :

- Les visites et entrées aux sites
- Le déjeuner hors boissons

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport
- Les boissons
- L'assurance annulation facultative : 2 €/pers

Un Bouquet Ardéchois

Un savant mélange de couleurs, de senteurs et de douceurs méridionales

Musée de la Lavande



Roseraie des Pommiers



34 € TTC / adulte
28,33 € HT / adulte

Validité : du 1er avril au 31 octobre 2017
REF : ITA 061



Imagine
Tourism@Ardèche
Créateur de rêves

2 JOURS
1 NUIT



INDIVIDUELS

PRIX : 160 € TTC

Programme :

Jour 1 : Tournon-Lamastre-Le Cheylard

Vous rallierez Tournon sur Rhône à Saint-Jean de Muzols à vélo afin de rejoindre la gare du Mastrou, mythique train à vapeur du Vivarais qui vous fera traverser les sauvages **Gorges du Doux**.

Déjeuner tiré du sac au Parc de Seignobos à **Lamastre**

Après-midi : **Balade à vélo** par la **Dolce Via**

Arrivée au Cheylard : Dîner et nuit à l'hôtel-restaurant *** Le Provençal

Jour 2 : Les Nonières-Lamastre-Tournon

Après un petit déjeuner buffet, visite de la **Maison du Bijou** au Cheylard puis direction **Les Nonières** par la **Dolce Via**.

Baignade à la base aquatique Eyrium des Nonières

Déjeuner libre sur place.

Après-midi **Dolce Via** pour retour sur Lamastre et chargement des vélos dans l'autocar. Lors de ce voyage, admirez la beauté et la diversité des paysages qui vous ramèneront jusqu'à Tournon sur Rhône. Restitution des vélos et retour à vos véhicules.

Ce prix comprend :

- La location des vélos et remorque pour deux jours
- Le billet aller simple du Mastrou de Saint-Jean de Muzols à Lamastre
- L'hébergement en hôtel-***, base chambre double
- La taxe de séjour
- La demi-pension du dîner Jour 1 au petit-déjeuner Jour 2
- Les visites mentionnées
- Le transport de Lamastre à Tournon en autocar

Ce prix ne comprend pas :

- La location de Vélo Assistance Electrique : 30 €
- Le pique-nique du Jour 1 et le déjeuner jour 2
- L'assurance-annulation : 10 €/pers
- Les dépenses personnelles



Imagine
Tourism@Ardèche
Créateur de rêves

Imagine Tourism@Ardèche - SA au capital de 100.000€ - Siège Social : Château de Blou 12, rue du Pouget 07330 THUEYTS
Tél : 04 75 36 16 10 email : accueil1@eep.ardèche.cci.fr - APE : 7912Z - SIRET 07405 - IM 012000001

Voies Douces en Ardèche

Une escapade de deux jours pour découvrir une Ardèche authentique et sauvage au cœur du Vivarais !



Train de l'Ardèche et Dolce Via



À partir de **160 € TTC / adulte***
133,33 € HT / adulte

Validité : du 1er avril au 31 octobre 2017

REF: ITA 062

* Prix forfaitaire / personne sur base minimum 2 pers.

2 JOURS
1 NUIT



INDIVIDUELS

PRIX : 305 € TTC

Programme :

Jour 1 : VINEZAC-LABEAUME-BANNE

Récupération des vespas. Route vers Labeaume, magnifique village de caractère traversé par la rivière. Flânerie dans ce lieu mémorable. Possibilité de baignade. Déjeuner au restaurant et temps libre.

Escapade en bord de rivière, traversée du Bois de Païolive. A Banne, installation en auberge 4****, récemment rénovée dans un esprit contemporain et retro. Soirée « Dolce Vita ». Dîner et nuit.

Jour 2 : BANNE-THINES-JOYEUSE-VINEZAC

Arrivée à Thines, petit village à l'architecture typique. Magnifique église romane, toits de lauzes...

Arrêt à la Maison de Gerboul où un panier repas vous permettra de déguster les produits du terroir.

Visite libre de Joyeuse, village pittoresque et ancienne capitale de la soie. Dégustez les fameux macarons de Joyeuse. Retour à Vinezac. Remise des Vespas.

Ce prix comprend :

- La location de vespa pour 2 jours
- 1 nuit en hôtel 4**** base chambre double
- Les repas boissons comprises (1/4 de vin + eau) du déjeuner jour 1 au déjeuner jour 2 (sous la forme d'un panier repas)
- Le transfert des bagages
- le Roadbook, Plans, carte IGN...

Ce prix ne comprend pas :

- Le carburant
- L'assurance annulation facultative : 15 €/ pers
- La caution véhicule
- Les dépenses personnelles

En option :

- Location de GPS : 10€ /jour
- Location de Caméra Go pro : 10€ /jour



Imagine
Tourism@Ardèche
Créateur de rêves

Dolce Vita

En Ardèche méridionale

En selle sur la mythique Vespa Primavera. Partez cheveux au vent, à la découverte de l'Ardèche Méridionale.

Deux jours d'itinérance rythmés par la douceur de vie ardéchoise !



Vinezac



À partir de 305 € TTC / adulte*

254,17 € HT / adulte

Validité : du 1er avril au 31 octobre 2017

REF : ITA 063

* Prix forfaitaire / personne sur base minimum 2 pers.

Sup 30 €/pers. du 29 mai au 24 septembre 2017

5 JOURS
4 NUITS



Ardèche en Liberté

INDIVIDUELS

PRIX : 205 € TTC

Au travers des « plus beaux villages de France » et de « caractère », de Saint Montan à Alba la Romaine, vous ouvrirez les portes d'une Ardèche au patrimoine naturel, culturel et historique florissant.

Etape par étape, vous irez à la rencontre de ses habitants et découvrirez leur sens de l'accueil chaleureux, partagerez leur traditions ancestrales et leur gastronomie savoureuse.

De **St Remèze à Vallon Pont d'Arc**, vous voyagerez dans le temps, entre baignades idylliques dans les Gorges et doux parfum de lavande. Sur la route de **Ruoms, Joyeuse et Largentière**, vous découvrirez des trésors inscrits au **patrimoine mondial de l'Unesco**, enfouis depuis des milliards d'années. Au détour du typique village de **Balazuc**, accroché à la falaise, vous partirez à la découverte du Viel Audon, un éco-hameau restauré qui vous plongera dans un monde où tout reste possible.

Du vin biologique à la caillette, de la crème de châtaigne à la bombine, vos papilles s'émerveilleront face aux richesses de la **gastronomie ardéchoise**.

Entre grottes, musées et châteaux, lieux magiques et curiosités naturelles, nous faciliterons votre séjour en indiquant nos itinéraires les plus remarquables, pour un séjour en toute liberté.

Ce prix comprend :

- Les emplacements de camping pour les 4 nuits.
- Le dîner-concert (hors boissons) du jour 2.
- La carte Pass'Ardèche (valable 6 jours).
- Un bon d'achat d'une valeur de 30€ au magasin du domaine de Briange.
- Une descente de l'Ardèche en canoë (8km).
- La mise à disposition d'un carnet de route détaillé et d'un fichier GPS (si compatible).

Ce prix ne comprend pas :

- Les dépenses et assurances personnelles.
- L'assurance annulation : 25€ / pers

A bord de votre camping-car, découvrez l'Ardèche du Sud et ses innombrables sites d'exception en vous laissant guider par vos envies et à votre rythme, le long des routes ardéchoises.



À partir de 205 € TTC / adulte

170,83 € HT / adulte

Validité : du 1er avril au 31 octobre 2017

REF : ITA 064

Sup de 15 € du 1er septembre au 31 octobre 2017



3 JOURS
2 NUITS



Eyrieux Aventure

Une classe verte inoubliable dans la vallée de l'Eyrieux !
Activités sportives et culturelles !

SCOLAIRES/SPORTIFS

PRIX : 185 € TTC

Programme :

Jour 1 : Arrivée à Chalencon

Chasse au trésor à travers le village de caractère de Chalencon.

Déjeuner tiré du sac

Activité Equestre

Installation au gîte des Blés d'Or à Chalencon

(2 Epis)

Dîner au gîte. Soirée libre

Jour 2 : Le Cheylard

/ Les Gorges de l'Eyrieux

Visite guidée de l'Arche des Métiers au Cheylard :

Présentation du tourisme industriel de l'Ardèche

Déjeuner tiré du sac

Descente à VTT des Gorges de l'Eyrieux

Dîner au gîte. Soirée libre

Jour 3 : Saint-Pierre-ville / Sentier de l'eau

Visite guidée d'Ardelaine à Saint-Pierre-ville :

Un musée sur l'exploitation de la laine à travers le temps.

Déjeuner tiré du sac

Randonnée pédestre sur le thème de l'eau

(Sentier des Auches).

Retour vers votre région.



Ce prix comprend :

- L'hébergement en gîte 2 épis, base chambres multiples
- Les repas du dîner Jour 1 au déjeuner Jour 3
- La boisson aux repas : bouteille d'eau 50 cl
- Les visites mentionnées

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport
- Les boissons non comprises au forfait
- Les dépenses personnelles
- L'assurance annulation facultative : 10 €/pers



imagine
Tourism@Ardèche
Créateur de rêves



205 € TTC / élève sur base 11 à 20 personnes *

170.83 € HT / élève

185 € TTC / élève sur base 21 à 30 personnes **

154.17 € HT / élève

Validité : du 1er avril au 31 octobre 2017

* REF : ITA 065-A

** REF : ITA 065-B

Document à vocation

4 JOURS
3 NUITS

GROUPES

PRIX : 345 € TTC

Programme :

Jour 1 : Les trésors cachés

Arrivée à l'hôtel « Le Parfum des Bois » de St Cirgues en Montagne en fin de matinée et déjeuner. **Visite guidée de l'Abbaye de Mazan** et de son église. **Dégustation de produits locaux**. Dîner à l'hôtel et soirée cinéma sur les trésors de l'Ardèche.

Jour 2 : L'eau et la soie

Direction Chirols, **visite de l'écomusée du Moulinage**. Visite de **Vals les Bains** avec son casino et sa source intermittente. Déjeuner au Restaurant. **Visite de la Brasserie Bourganel**. Visite de la **Ferme de Boulatier** sur la montagne ardéchoise. Dîner du terroir et soirée dansante.

Jour 3 : Les maars ou les lacs

Sortie sur le **marché de Coucouron**, son lac et son Arboretum. **Visite d'une fromagerie et dégustation**. Déjeuner à l'hôtel. Découverte du « maar » **d'Issarlès**, son église et habitation troglodyte. Arrêt au **Mont Gerbier des Joncs** et de la « **ferme Philip** ». Dîner et soirée loto

Jour 4 : Entre science et légende

Visite de la célèbre « **Auberge de Peyrebeille** ». **Dégustation de charcuterie** et arrêt souvenirs à Lanarce. Déjeuner à l'hôtel. Départ pour le lac de **St Martial** et **visite de l'Arche des métiers** au Cheylard. Départ.

Ce prix comprend :

- L'hébergement en hôtel 3***, base chambre double
- La pension complète (1/4 de vin, eau et café à midi)
- Toutes les visites et guides

Ce prix ne comprend pas :

- Le supplément chambre individuelle: 55€/pers
- Les dépenses personnelles
- Le transport
- L'assurance annulation facultative: 18€/pers



imagine
Tourism@Ardèche
Créateur de rêves

Imagine Tourism@Ardèche - SA au capital de 100.000€ - Siège Social : Château de Blou 12, rue du Pouget 07330 THUEYTS
Tél : 04 75 36 16 10 email : accueil1@eep.ardèche.cci.fr - APE : 7912Z - SIRET : 07405 - IM 012000001

Escapade en Ardèche au Pays des Sources et des Lacs

Une échappée verte à la rencontre de l'Ardèche,
de ses magnifiques sites naturels et culturels.



359 € TTC / adulte sur base 20 à 29 personnes *

299.17 € HT / adulte

345 € TTC / adulte sur base 30 à 40 personnes **

287.50 € HT / adulte

Validité : Toute l'année 2017

* REF : ITA 066-A

** REF : ITA 066-B

4 JOURS
3 NUITS

GROUPES

PRIX : 385 € TTC

Programme :

Jour 1 : Arrivée et installation

Accueil au Domaine Lou Capitelle & Spa****. Installation dans les chambres. Réunion d'accueil et cocktail de bienvenue. Dîner., logement.

Jour 2 : Picodon et Châtaigne

Départ pour une journée savoureuse. Visite de Terra Cabra à Planzolles, lieu d'affinage. Déjeuner au restaurant « Les Cèdres ». **Visite guidée du Musée de la Châtaigneraie.** Pause gourmande et temps libre. Visite de la biscuiterie Charaix. **Dégustation.** Retour sur Vogüé . Dîner, logement.

Jour 3 : Escargots et vin insolite

Départ pour St Remèze. **Visite guidée de la ferme hélicicole « Les Escargots des Restanques ».** Déjeuner à l'Auberge « La Farigoule » à Bidon. **Visite œnologique de la Grotte de Saint-Marcel.** Retour à Vogüé par la route des Gorges de l'Ardèche. Dîner, logement.

Jour 4 : Olivier de Serres

et les gallo-romains

Visite commentée du Domaine Olivier de Serres. **Dégustation.** Déjeuner à « l'Auberge de Montfleury », restaurant gastronomique. Visite guidée de MuséAl et du site archéologique d'Alba-la-Romaine.

Ce prix comprend :

- Le transport durant le séjour
- L'hébergement base chambre double en résidence de vacances ****
- La pension complète du dîner jour 1 au déjeuner jour 4 (1/4 vin, eau carafe, café à midi)
- Les visites et les dégustations

Ce prix ne comprend pas :

- Le supplément chambre seule : 45€/pers
- Les dépenses personnelles
- L'assurance annulation facultative : 15 €/pers



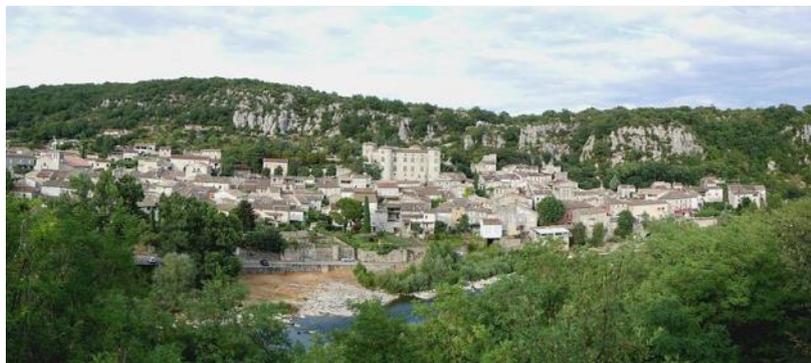
Imagine
Tourism@Ardèche
Créateur de rêves

Emerveillez vos Papilles

Circuit



Venez découvrir le patrimoine ardéchois et ses merveilleux paysages à travers un itinéraire gastronomique, gourmand et surprenant.



385 € TTC / adulte*

320,83€ HT / adulte

Validité : du 1er avril au 31 octobre 2017

REF : ITA 067

* Prix forfaitaire / personne sur base 30 pers.

6 JOURS
5 NUITS

GROUPES

PRIX : 560 € TTC

Programme :

Jour 1 : Arrivée à Joyeuse

Installation à l'Hôtel des Cèdres. Déjeuner buffet.
Visite guidée de la Caverne du Pont d'Arc
Réplique de la Grotte Chauvet
Apéritif de bienvenue. Dîner buffet à l'hôtel. Soirée documentaire.

Jour 2 : Joyeuse / Largentière

Visite guidée du Musée de la Châtaigneraie à Joyeuse
Dégustation de Macarons. Déjeuner buffet à l'hôtel.
Visite guidée du musée de la soie et du centre médiéval de Largentière. Dîner buffet à l'hôtel. Soirée libre.

Jour 3 : Lablachère-Joyeuse-Lagorce-Ruoms

Spectacle sur la vie de Jean Ferrat à la ferme-théâtre de Lablachère
Temps libre sur le marché de Joyeuse. Déjeuner buffet à l'hôtel.
Visite guidée de l'usine de cosmétiques MELVITA à Lagorce
Découverte œnologique au musée NEOVINUM de Ruoms
Dîner buffet à l'hôtel. Soirée libre.

Jour 4 : Banne / Les Vans

Visite guidée du village de caractère de Banne
Visite d'un moulin à huile d'olive et dégustation
Déjeuner au Mas de l'Espaire aux Vans
Visite du musée des Vans et flânerie dans la vieille ville
Dîner buffet à l'hôtel. Soirée dansante

Jour 5 : Labastide de Virac / Orgnac l'Aven

Visite guidée de Labastide de Virac et du Château des Roure
Déjeuner aux Stalagmites à Orgnac
Visite guidée du Grand Site d'Orgnac
(Aven et Cité de la Préhistoire)
Dîner buffet à l'hôtel. Soirée libre.

Jour 6 : Gorges de l'Ardèche / Retour

Découverte de la route touristique des Gorges de l'Ardèche :
Canyons et belvédères. Déjeuner à St Martin d'Ardèche.
Temps libre sur les bords de la rivière.
Retour dans votre région.

Ce prix comprend :

- L'hébergement en hôtel 3***, base chambre double
- La pension complète du déjeuner Jour 1 au déjeuner Jour 6
- Les boissons aux repas : 1/4 de vin, café le midi
- Les visites mentionnées

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport
- Le supplément chambre individuelle : 15 €/pers
- Les boissons non comprises au forfait
- Les dépenses personnelles
- L'assurance annulation facultative : 25 €/pers



imagine
Tourism@Ardèche
Créateur de rêves

Ardèche Plein Sud

De la préhistoire à l'époque moderne

Un voyage de six jours au Cœur de l'Ardèche Méridionale



36 000 ans d'art pariétal



Jean Ferrat



Aven d'Orgnac
Gorges de l'Ardèche



657 € TTC / adulte sur base 20 à 29 personnes *
547.50 € HT / adulte
567 € TTC / adulte sur base 30 à 39 personnes **
472.50 € HT / adulte
560 € TTC / adulte sur base 40 à 49 personnes ***
466.67 € HT / adulte

Validité : du 01 avril au 31 octobre 2017

* REF : ITA 068-A

** REF : ITA 068-B

*** REF : ITA 068-C

Sup 75 €/pers du 29 mai au 24 septembre 2017

7 JOURS
6 NUITS

« Spécial Associations »



PRIX : 935 € TTC

le Domaine
Lou Capitelte & Spa
Entre rivière et soleil

Programme :

Jour 1 : Arrivée et installation

Arrivée et installation en fin d'après-midi au Domaine Lou Capitelte**** de Vogüé. Apéritif de bienvenue. Dîner - soirée libre

Jour 2 : Vogüé / Aubenas / Ruoms

Visite guidée d'Aubenas et de son château. Déjeuner. Visite guidée de la verrerie d'art de Ruoms. Dégustation et initiation à l'œnologie au « Néovinum ». Dîner.

Jour 3 et 4 : Journées Séminaire

Mise à disposition de salles de travail. Soirée Danses latines le mardi soir.

Jour 5 : Découverte du patrimoine industriel

Départ pour une balade à vélo électrique sur la Via Rhona autour de la Centrale EDF de Cruas. Déjeuner. Visite de la cimenterie, de la carrière Lafarge et de la Cité Blanche. Dîner.

Jour 6 : De la Préhistoire à nos jours

Visite guidée de Balazuc, du musée des fossiles et du Viel Audon. Déjeuner. Excursion dans les Gorges de l'Ardèche et visite œnologique de la Grotte St Marcel. Dîner et soirée de gala au Domaine.

Jour 7 : Caverne du Pont d'Arc

Visite guidée de la Caverne. Déjeuner sur place. Départ.

Ce prix comprend :

- L'hébergement en chambre individuelle
- Le cocktail de bienvenue, la pension complète incluant vin à discrétion à table + eau en bouteille + café le midi, les Pauses gourmandes le matin et l'après-midi jour 3 et 4
- Les déplacements en mini bus
- Les guides conférenciers français/néerlandais
- Les soirées à thème des jours 4 et 6
- Le ménage quotidien
- La taxe de séjour
- L'assurance RC

Ce prix ne comprend pas :

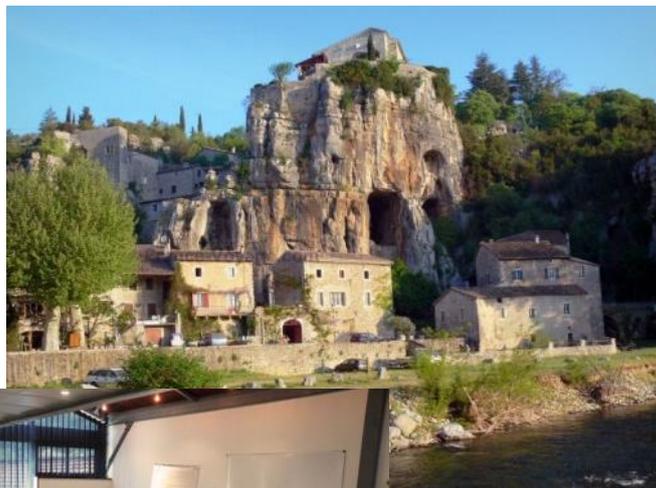
- Frais photocopies - matériel informatique
- L'assurance annulation facultative : 65 €/pers
- Les dépenses à caractère personnel
- Le transport non mentionné



imagine
Tourism@Ardèche
Créateur de rêves

Rencontres en Ardèche

Dans le cadre d'une rencontre associative, ponctuez vos temps de réflexion par des temps de détente et de découverte touristique de l'Ardèche.



981 € TTC / adulte 30 à 39 personnes *
817.50 € HT

935 € TTC / adulte 40 à 49 personnes **
779.17 € HT

Validité : Toute l'année 2017

*** REF : ITA 069-A**

**** REF : ITA 069-B**

Tableau récapitulatif des séjours ITA

RÉF	DESIGNATION	QUANTITÉ	PRIX HT / personne	PRIX TTC / personne
ITA 061	Un Bouquet Ardéchois		28,33 €	34 €
ITA 062	Voies Douces en Ardèche	2 minimum	133,33 €	160 €
ITA 063	Dolce Vita	2 minimum	254,17 €	305 €
ITA 064	Ardèche en Liberté		170,83 €	205 €
ITA 065-A	Eyrieux Aventure	11 à 20	170,83 €	205 €
ITA 065-B		21 à 30	154,17 €	185 €
ITA 066-A	Escapade en Ardèche au Pays des Sources et des Lacs	20 à 29	299,17 €	359 €
ITA 066-B		30 à 39	287,50 €	345 €
ITA 067	Emerveillez vos Papilles	30	320,83 €	385 €
ITA 068-A	Ardèche Plein Sud	20 à 29	547,50 €	657 €
ITA 068-B		30 à 39	472,50 €	567 €
ITA 068-C		40 à 49	466,67 €	560 €
ITA 069-A	Rencontres en Ardèche	30 à 39	817,50 €	981 €
ITA 069-B		40 à 49	779,17 €	935 €



Les présentes sont régies par le code du tourisme et notamment par les dispositions des articles R211-3 à R211-11 dont le texte est ci-dessous reproduit. Ces dernières ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique :

Réservation et Vente de titres de transport aérien ou à celle d'autres titres de transport sur ligne régulière ainsi qu'à la location de meublés saisonniers.

Imagine Tourism@Ardèche est titulaire d'une IM en cours d'immatriculation par le Réseau EURO ENT'ENT.

Imagine Tourism@Ardèche a souscrit pour ses activités entrant dans le cadre de son offre de produits touristiques :

Une assurance responsabilité civile professionnelle en cours de traitement auprès du Réseau EURO ENT'ENT.

Une garantie financière sous la forme d'une caution bancaire en cours de traitement auprès du Réseau EURO ENT'ENT.

Article R211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L. 211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 14° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le

vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R. 211-6.

21° L'engagement de fournir à l'acheteur en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R. 211-6, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

En cas d'annulation, il est prévu le paiement d'une indemnité calculée comme suit :

- De 120 à 60 Jours avant le départ : 10 % du montant total
- De 60 à 21 Jours avant le départ : 25 % du montant total
- De 20 à 8 Jours avant le départ : 50 % du montant total
- De 7 à 2 Jours avant le début du séjour : 75 % du montant total du séjour
- Moins de 2 Jours avant le départ : 100 % du montant total

Le souscripteur se charge de faire parvenir à **Imagine Tourism@Ardèche** 3 semaines avant le début du séjour, une liste comprenant les noms, prénoms, adresse et date de naissance de chaque participant, ainsi que les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence. Cette liste devra aussi regrouper les personnes désirant occuper la même chambre dans le but de faciliter les conditions d'accueil.

Devront également être mentionnées les heures d'arrivée et de départ du client.

